



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MAI 2026

Etaient présents : MM CAUZO Louis – RIGOLOT Gilles – DAMIDAUX Anne – MAYA Jean-Yves – PALLAVISINI Béatrice – MEULLE Véronique - BOIVIN Anthony – GOZZI Marine - LEFEBURE Clémence

Excusés : BOSSU Sylvain – BOIVIN Jean-Claude

Pouvoirs :

BOSSU Sylvain donne pouvoir à BOIVIN Anthony

BOIVIN Jean-Claude donne pouvoir à RIGOLOT Gilles

Secrétaire de séance : BOIVIN Anthony

Dates de convocation et affichage : 13 mai 2026

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2026 est approuvé à 7 voix Pour, 2 Contre et 2 Abstentions.

M. Maya demande l'ajout d'un vote non mentionné dans le dernier PV du 30 avril 2026 et suspendu de manière unilatérale lors de la délibération relative à la mise en place de la protection fonctionnelle du maire.

1. Délibération mise en place protection fonctionnelle

Cette délibération avait été reportée lors du conseil municipal du 30 avril dernier.

M. le maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Un habitant du village a porté plainte pour harcèlement contre M. le maire en février 2026. Son avocat réclame une délibération pour la mise en place de la protection fonctionnelle de M. le maire.

Lors du CM du 12 février, le maire avait suivi les instructions du service juridique de l'AMJ pour la mise en place de cette protection fonctionnelle (sans délibération nécessaire).

Néanmoins, le maire propose, dans un souci de transparence, de voter cette délibération en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 voix Pour, 2 Contre et 2 Abstentions, vote la mise en place de la protection fonctionnelle de M. le maire.

Délibération n°2026-019

2. Création et composition des commissions

a – Commission des impôts directs

Le rôle de cette commission s'exerce en matière de contributions directes. La commission et le représentant des services fiscaux procèdent à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- six commissaires titulaires (et 6 suppléants)

Les commissaires doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 18 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil municipal.

La liste de proposition établie par le conseil municipal (proposée par le maire) doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le maire propose au conseil municipal le tableau suivant :

Président : Louis CAUZO

Titulaires :	Suppléants :
BASSARD Daniel – 4, route de Cesancey	RODOT Marie-Hélène ép. FUMEY – 3, impasse Pierre Chevassus
ROY André – 3, chemin de la Côte	FATON Jocelyne – 13, route de Cesancey
FOURRIER Maryse ép. JACQUIER – 8, rue du 19 mars	CULAS Jérôme – 8, route de Cesancey
LABEYRIE Stéphane – 11, route de Saint Georges	PONCET Alexandre – 4, Place de la Mairie
VIENNET Béatrice ép. PALLAVISINI – 1, quartier des hirondelles	DOMINIAK Elisabeth – 19, rue du Château
MAYA Jean-Yves – 4, route de Lyon	RODRIGUES Sylvie – Impasse de la Godarde
ALCAZAR Jean-Louis – 1, rue Principale	BERGMAN Sarah – 8, Chemin de la Paule
BRETON Jean-Luc – 1, rue du Revermont	AXAIRE Jérôme – 7, rue de la Foulatière
GUESPIN Bruno – 7, rue du Platane	MICHEL Elisabeth ép. CARREL – 4, rue du 19 mars
MONTERO Esther – 29, rue du Château	NICOLE Christophe – 6, rue du Revermont
SADOUDI Christian – 13, route de Saint Georges	PONARD Annie – 25, rue du Château
POMMIER Baptiste – 8, quartier des hirondelles	LECLERC Catherine – 4, impasse de la Bourcette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette liste qui sera ensuite adressée au directeur départemental des finances publiques pour validation.

b- Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire indique que la composition des commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement général de mars 2026 a été modifiée par la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus ou moins 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Par ailleurs, la durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans au lieu de 3 ans.

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges prêts à participer aux travaux de la commission ;
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, prêts à participer aux travaux de la commission.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres désigne :

3 membres de la liste majoritaire :

- BOIVIN Jean-Claude
- DAMIDAUX Anne
- RIGOLOTT Gilles

2 membres de la 2^{ème} liste :

- MAYA Jean-Yves
- PALLAVISINI Béatrice

Délibération n°2026-021

c- Commission finance et budget

Elle est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi.

Sa composition est la suivante :

- Président : Louis CAUZO
- Membres : au moins 3 membres du conseil municipal

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres désigne :

L'ensemble des membres du conseil municipal composant cette dernière.

Délibération n°2026-022

d- Commission communication

Cette commission est chargée de la communication communale, de l'élaboration des bulletins municipaux.

Sa composition est la suivante :

- Président : Clémence LEFEBURE
- Au moins 3 membres du conseil municipal élus

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres désigne pour la composition de cette commission :

Présidente : Clémence LEFEBURE

- GOZZI Marine
- MAYA Jean-Yves
- DAMIDAUX Anne
- PALLAVISINI Béatrice

Délibération n°2026-023

3. Création des comités consultatifs

a. Dynamisme culturel, environnemental et patrimoine

Ce comité traitera notamment des sujets en lien avec l'espace historique, le patrimoine du village (et sa mise en valeur).

Présidé par : Véronique MEULLE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce comité consultatif.

Les habitants qui souhaitent faire partie du comité dynamisme culturel, environnemental et patrimoine sont invités à se manifester pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie avant le 30 juin 2026. par mail à mairie@gevingey.com ou par téléphone au 03 84 47 41 92.

Délibération n°2026-024

b. Actions sociales

Ce comité traitera notamment des sujets liés aux fêtes et cérémonies, l'organisation du repas des aînés, etc. ...

Présidé par : Louis CAUZO

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce comité consultatif.

Les habitants qui souhaitent faire partie du comité actions sociales sont invités à se manifester pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie avant le 30 juin 2026. par mail à mairie@gevingey.com ou par téléphone au 03 84 47 41 92.

Délibération n°2026-025

c. Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

Ce comité traitera des affaires relatives aux affaires scolaires, accueil de loisirs, RPI intercommunal.

Présidé par : Anthony BOIVIN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce comité consultatif.

Les habitants qui souhaitent faire partie du comité affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires sont invités à se manifester pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie avant le 30 juin 2026. par mail à mairie@gevingey.com ou par téléphone au 03 84 47 41 92.

Délibération n°2026-026

d. Voirie, équipements, réseaux et cimetière

Ce comité traitera notamment des questions relatives à l'entretien des voies communales, chemins ruraux, réseaux divers, programmations de travaux, etc. ...

Présidé par : Jean-Claude BOIVIN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce comité consultatif.

Les habitants qui souhaitent faire partie du voirie, équipements, réseaux et cimetière sont invités à se manifester pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie avant le 30 juin 2026. par mail à mairie@gevingey.com ou par téléphone au 03 84 47 41 92.

Délibération n°2026-027

Questions diverses :

1. Création groupe de travail intercommunal RPI

Il sera composé de 3 membres du conseil municipal de Cesancey et 4 membres du conseil municipal de Gevingey.

Souhaitent en faire partie :

- Louis CAUZO
- Marine GOZZI
- Anthony BOIVIN
- Béatrice PALLAVISINI

2. Retour comité syndical SICTOM

Anne DAMIDAUX fait un retour de la réunion du comité syndical SICTOM qui s'est tenu le lundi 18 mai 2026.

Clôture à 20h15.

Le Secrétaire de séance,

BOIVIN Anthony

Monsieur le maire,

CAUZO Louis

